

RÉUNION DU CCAS DU 10 MARS 2026

Annexe 4 : Finances : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Président du CCAS présente au Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2026.

Il indique que la présentation est faite par nature et par fonction, conformément à l'instruction n° 96-078-M14 du 1^{er} août 1996.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- **D'ADOPTER** par chapitre le budget primitif 2026 :

- **Section de fonctionnement – vote en équilibre**

- Dépenses : 111 642,85 €
- Recettes : 111 642,85 €

- **Section d'investissement – vote en équilibre**

- Dépenses : 11 306,41 €
- Recettes : 11 306,41 €